

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
50
Suppléants ayant voix
délibérantes :
1
Conseillers représentés :
5
Total votants :
56

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2017 A 19H00

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président. Date de la convocation : 6 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 13 décembre 2017 à 19h00, avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Philippe OSSE DAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise SCHULZ, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT
Abdelhraman MEFTAH à Nicole GIRY
Ghislaine DUBIEN à Sylvie CHAUNY

Conseiller.e.s absent.e.s : Didier ROMEUF, Claude NOWOTNY, Jany BROUSSE

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Joëlle MYE

Secrétaire de séance : Hélène BOUDON

Admission en non-valeur – Créances éteintes
DÉLIBÉRATION N° 20171213-04**Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président**

Vu les états de liquidation établis par le comptable du Trésor, mentionnant le nom des débiteurs, les références des titres et le montant total des créances antérieurs à 2017.

Ces créances, dont les pièces justificatives sont à la disposition de l'Assemblée, sont :

désignation	imputation	Etat trésorerie	Validation
Budget DM – passage déchèterie	6542 / 81251/0220	190.00	190.00
Budget général – paiement cantine	6542 / 2511 / 0403	72.25	72.25
Total		262.25	262.25

Le rapporteur informe l'Assemblée que le comptable du Trésor ne peut plus procéder au recouvrement en raison soit d'une décision de justice annulant la dette, soit d'un montant restant à recouvrer inférieur au seuil de poursuite, soit parce que la personne est décédée ou l'entreprise fermée.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'admettre les titres du redevable en créance éteinte pour un montant total de 262.25 €

TOTAL VOTANTS : 56 = Conseillers Présents : 50 + Représentés : 6 Non-participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 56 = Pour : 56 Contre :
Abstention :

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon